

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024-08 - POINT 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2024

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal d'Avolsheim

Vu le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le maire,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOPTE

le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024.

Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024

Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. STROH Etienne



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

DELIBERATION N°2024-09 - POINT 2 : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique qui se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

La commune d'Avolsheim s'est portée candidate pour la période 2022-2023-2024. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, l'exercice 2023 est donc le deuxième exercice comptable pour lequel la commune vote un compte financier unique.

Au 31 décembre 2023 la commune d'Avolsheim clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du compte financier unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie d'Erstein et la commune afin de s'assurer des éléments similaires.

ENTENDU la lecture détaillée du compte financier unique 2023

Recettes de fonctionnement	560 138.76
Dépenses de fonctionnement	440 978.36
Excédent de fonctionnement 2022	161 632.68

Résultat de fonctionnement = excédent de 280 793.08 €

Recettes d'investissement	50 447.84
Dépenses d'investissement	135 094.51
Excédent d'investissement 2022	2 691.72

Résultat d'investissement = Déficit de 81 954.95 €

Décision :

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Wagner Christian, premier adjoint, le maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L221-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

Sur proposition de Monsieur Wagner Christian

Approuve le compte financier unique du budget principal de la commune de l'exercice 2023 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024
Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,

GÉHIN Pascal



Le secrétaire



Les Conseillers Municipaux

WAGNER Christian



PRETAT-KUBLER Sophie



STROH Etienne



HAUSS Françoise



VETTER Jacinthe

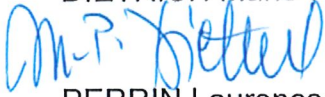


METZ Daniel



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-09-02-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

DIETRICH Marie-Paule



PERRIN Laurence



VOEGELIN Raphaël :



GUG Meliha



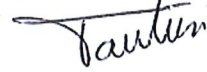
SCHMAUCH Sylvie



LENTZ Paul-André



VAUTRIN Valérie



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-09-02-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-09-02-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024-10 - POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui présente **un excédent de 280 793.08 euros et un déficit d'investissement de 81 954.95 euros,**

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice suivant :

- un excédent de fonctionnement (119 160.40 €+ report 2022 161 632.68 €)	280 793.08 €
- un déficit d'investissement (-84 646.67 €+ report 2022 2691.72 €)	81 954.95 €

Compte tenu des restes à réaliser 2023 en dépenses

- 49 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-10-3-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Le besoin en financement s'élève à 130 954.95 €
(déficit d'investissement de 81 954 .95 € + 49 000 € de restes à réaliser)

CONSIDERANT qu'il convient règlementairement d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2023 pour couvrir les besoins en financement de la section d'investissement, le solde du résultat de fonctionnement sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2024.

Après avoir délibéré,
et voté à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 et le résultat d'investissement 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2023	280 793.08 €
Affectation au compte 1068 en 2024 <i>(besoin en financement)</i>	130 954.95 €
Report à nouveau au budget Primitif 2024 Section de fonctionnement en <u>R002</u>	149 838.13 €
Déficit t d'investissement 2023 report à nouveau au Budget primitif 2024 section investissement en <u>D001</u>	81 954.95 €

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024
Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. STROH Etienne



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024-11 - POINT 4 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance

VU la délibération d'affectation du résultat de ce jour,
ENTENDU la lecture détaillée du budget primitif 2024 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers Municipaux,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Commune arrêté comme suit :

section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement 680 978.13 €

(report R002 de 149 838.13 € + recettes 2024 de 531 140 €)

- Dépenses de fonctionnement 680 978.13 €

(virement à l'investissement 189 443.13 € + dépenses 2024 de 491 535 €)

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-11-04-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

section d'investissement

- Recettes d'investissement 352 310.08 €
(virement du fonctionnement de 189 443.13 € + c /1068 130 954.95 € + recettes
2024 de 31 912 €)

- Dépenses d'investissement 352 310.08 €
(dépenses 2024 de 270 355.13 €+ D001 81 954.95 €)

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024
Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. STROH Etienne



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°2024-12 - POINT 5 : M57- FONGIBILITE DES CREDITS-
AUTORISATION ACCORDEE A L'EXECUTIF POUR REALISER DES VIREMENTS DE
CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS .**

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-12-05-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Vu la délibération du 18 mai 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
A l'unanimité

Autorise le Maire,

- Pour l'exercice 2024, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire du SGC d'Erstein pour mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024
Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. STROH Etienne



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°2024-13 - POINT 6 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE
DIRECTE LOCALE 2024**

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice

VU l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, Cerfa1259, établi par les services fiscaux pour l'exercice 2024

AYANT entendu les explications données par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité

De maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024 à :

Taxe foncière sur le bâti (TFB) :	25.00%
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) :	41.85%
Taxe d'habitation (TH)	19.83%
CFE	20.24%

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024
Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. STROH Etienne



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-12-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

DELIBERATION N°2024-14 - POINT 7 : MODIFICATION N°2 DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA TROISIEME TRANCHE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le 2 avril 2024, à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 26 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. VOEGELIN Raphaël, M. METZ Daniel, Mme GUG Meliha, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente et excusée :

M. STROH Etienne a été désigné comme secrétaire de séance.

Lors de la séance du 12 décembre 2024 dans le cadre du financement des travaux pour la 3^{ème} tranche de l'éclairage public le Conseil Municipal après avoir délibéré avait autorisé le Maire à solliciter des subvention auprès :

- du «Fonds Vert » (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) de 40%.
- de la Collectivité Européenne d'Alsace de 38% (taux modulé de la commune). une subvention
- Et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention de 2%

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés dès lors dans ce sens.

Il s'avère que les aides ont été modifiées depuis le 1er janvier 2024, la préfecture oriente les travaux sur l'éclairage public vers la dotation d'équipement des territoires

2024, la préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-14-07-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2024

ruraux qui offrent l'avantage d'une prise en charge importante en taux de concours (sur les dépenses éligibles)

Dans le sens ou ce projet nécessite une aide maximum en financement afin qu'il puisse être réalisé Monsieur le Maire propose de remodelier le plan de financement initial ainsi que les dossiers déposés en ligne y afférents,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **Autorise** Monsieur le Maire à annuler sa demande de subvention au Fonds vert
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace de 38% (taux modulé de la commune).
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter et à modifier la demande de subvention à 42 % au titre de la DETR.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires visant à obtenir les subventions.
- **Approuve** le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

Libellé	Taux de subvention et de la participation communale	Montant des subventions HT et de la part communale
DETR	42 %	12 700.00 €
Collectivité Européenne d'Alsace	38%	11 500.00 €
Fonds propres	20%	6 080.00€
TOTAL		30 280.00 €

Fait à AVOLSHEIM, le 3 avril 2024

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024

Publication et affichage le 4 avril 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire

M. STROH Etienne

*Accuse de réception en préfecture
067-216700161-20240402-D-2024-14-07-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

